

UNIVERSITÉS PRIVÉES

Le cahier des charges fin prêt

La création d'établissements privés de formation supérieure est, désormais, possible. Le cahier des charges pour leur création vient, enfin, d'être mis au point.

Réglementée il y a quelques mois, la création d'établissements privés assurant exclusivement des formations supérieures dans tous les domaines, à l'exclusion des sciences médicales, est aujourd'hui possible en Algérie.

Après la définition des conditions et règles générales de création et de fonctionnement de ces établissements par un arrêté ministériel publié dans le *Journal officiel* du 13 novembre 2016, c'est le cahier des charges pour leur création qui vient, à son tour, d'être conçu.

Le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique appelle, justement, toutes les personnes physiques de droit privé désirant créer des établissements privés de formation supérieure, à se rapprocher de ses services pour retirer le cahier des charges.

«En application des dispositions de la loi d'orientation sur l'enseignement supérieur, le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique informe toutes les personnes physiques de droit privé désirant créer des établissements privés de formation supérieure, qu'elles peuvent se rapprocher de la Direction générale des enseignements et de la formation supérieurs pour retirer le cahier des charges», a-t-on précisé jeudi dernier, dans un communiqué du ministère, cité par l'APS.

Quant aux personnes physiques de droit privé ayant déjà déposé des demandes d'autorisation de création d'établissement privé de formation supérieure, le ministère les invite à «se conformer aux dispositions de l'arrêté du 30 octobre 2016, paru au *Journal officiel* numéro 67 du 13 novembre 2016».

Le texte stipule que l'établissement privé «assure, exclusivement, des formations supérieures de premier cycle (licence) et/ou de second cycle (master) dans tous les domaines de

formation à l'exclusion des sciences médicales».

Les programmes pédagogiques des offres de formation élaborés «doivent être en conformité avec l'objet et les missions de l'établissement privé».

Leurs contenus, poursuit le même document, «doivent veiller à l'application et au respect, notamment des valeurs nationales et des symboles de

l'Etat tels que définis par la Constitution» et «ne doivent, en aucun cas, porter atteinte à l'unité, à la sécurité et à la défense nationale».

Les établissements privés de formation supérieure seront, toutefois, soumis au contrôle administratif et pédagogique du ministre chargé d'Enseignement supérieur. Un contrôle qui «peut être effectué avant, pendant ou après un cycle de formation donnée par une instance qui sera désignée par le ministre chargé de l'Enseignement supérieur».

Synthèse Ry. N.



Tahar Hadjar.

Photo : Samir Sid

TEBBOUNE EST AFFIRMATIF :

«Nous n'interdisons l'importation d'aucun produit»

Le ministre du Commerce par intérim, Abdelmadjid Tebboune, affirme que les pouvoirs publics n'ont l'intention d'interdire l'importation d'aucun produit. Selon lui, la mesure du gouvernement qui impose des licences d'importation vise uniquement à réguler les prix, les quantités et la qualité des produits.

Salima Akkouche - Alger (Le Soir) - Le ministre du Commerce par intérim qui s'est exprimé, jeudi, sur les ondes de la Radio chaîne 3 estime que toutes les informations qui circulent autour de l'interdiction des produits d'importation sont infondées et viseraient seulement à affoler les citoyens. A travers les licences d'importation, dit-il, «nous n'interdisons l'importation d'aucun produit mais nous voulons contrôler la qualité, les prix et les quantités si elles sont nécessaires ou pas pour le pays et ceci dans le cadre du respect de nos engagements vis-à-vis des organismes internationaux». Il s'agit, selon lui, de réguler et non pas de priver le consommateur algérien d'un quelconque produit importé.

Les produits de première nécessité et les intrants ne sont pas concernés par ce dispositif qui s'appliquera à tous les produits finis vendus en l'état. Il s'agit, selon lui, de rééquilibrer la balance de paiement. En 2016, dit-il, la balance commerciale a enregistré un déficit de 17 milliards de dollars en raison des importations non contrôlées.



Abdelmadjid Tebboune.

Photo : Samir Sid

Le ministre du Commerce par intérim s'interroge si un pays qui accuse un tel déficit dans sa balance commerciale a le droit de laisser les gens importer du chewing-gum à 18 milliards de dollars par an ou pour 200 millions de dollars de mayonnaise, du ketchup et de la moutarde. «Avec des futilités comme les biscuiteries, le chocolat, nous sommes arrivés à importer pour 7,8 milliards de dollars en 2016», se plaint l'invité de la radio.

L'importation des bananes, selon lui, coûte 180 millions de dollars annuellement. Dans le détail, il a indiqué que l'Algérie a importé des biscuits à 30 millions de dollars, des chocolats à 75 millions, des pâtes alimentaires à 11 millions, bien qu'elles soient produites locale-

ment, des olives à 10 millions de dollars et que 30 millions de dollars ont été dépensés pour importer des shampooings.

M. Tebboune a indiqué que l'objectif du département du commerce c'est de baisser la facture des importations de 10 milliards de dollars en 2017. Bien que le souhait du Premier ministre, dit-il, c'est d'arriver à une baisse de 15 milliards de dollars. «L'enjeu c'est notre indépendance, si nous ne faisons pas ça, nous risquons d'aller vers l'endettement», a indiqué l'intervenant qui dit que le gouvernement va s'attaquer aux prix, à l'origine des produits et des quantités sans toucher à l'alimentation du citoyen ou créer une pénurie ou un manque sur le marché. Cependant, hormis les produits de première nécessité comme le sucre, l'huile, le café, les légumes secs, ou les céréales, tout le reste sera soumis à une licence.

Concernant la note destinée aux banques, interdisant de nouvelles domiciliations, le ministre a expliqué que les licences de 2016 sont arrivées à fin d'échéance et devront être renouvelées, mais les produits de première nécessité et les intrants continuent à être importés avec les anciennes licences jusqu'à la délivrance de nouvelles licences. «Nous n'avons arrêté l'importation d'aucun produit de première nécessité, ces produits sont une ligne rouge», a soutenu M. Tebboune qui souligne que la liste des produits à l'importation est ouverte à tous les produits mais avec un contrôle.

S. A.

LE NOMBRE DE PME DEMEURE INSUFFISANT PAR RAPPORT À LA MOYENNE MONDIALE

«Nous avons besoin de 2 millions de PME en Algérie»

Le nombre de PME en Algérie reste aujourd'hui largement inférieur par rapport à la moyenne mondiale : on enregistre en effet une moyenne de 22 PME pour 1 000 habitants, ce qui représente moins de 50% de ce qui existe ailleurs. A l'instar de l'Union européenne où le taux est aux environs de 45 PME pour 1 000 habitants. «Mathématiquement, nous avons besoin de 2 millions de PME en Algérie», a indiqué Idriss Yalaoui, consultant en PME, invité jeudi de l'émission «Je dis économie» de Radio Algérie internationale (RAI).

Younès Djama - Alger (Le Soir) - Selon lui, le problème qui se pose aujourd'hui pour la PME dans notre pays réside dans la statistique officielle, relevant une contradiction dans les chiffres avancés par les uns et les autres. «Pourtant, la source est simple, c'est le Centre national

du registre de commerce (CNRC), a-t-il relevé. Lorsqu'on a un registre de commerce, on a automatiquement une identification fiscale, ce qui signifie qu'on existe comme entreprise.»

Le consultant se veut optimiste quant à voir émerger d'autres PME à la faveur de la nouvelle

stratégie industrielle et économique adoptée par les pouvoirs publics. «La PME est la meilleure source d'emplois et de création de richesse et, surtout, elle permet d'occuper la masse des jeunes qui croît de plus en plus, surtout dans les rangs des diplômés des universités», a-t-il fait savoir. Il met en avant l'effort du gouvernement pour développer ces initiatives. «La PME constitue une réelle préoccupation des pouvoirs publics, et pour preuve, cette semaine, il y a eu un forum dédié à la PME et qui a regroupé des startups en présence du Premier ministre, Abdelmalek

Sellal, comme une façon d'appuyer ces initiatives. En plus, le gouvernement s'est attelé à améliorer les choses en mettant en place une nouvelle loi d'orientation sur les Petites et moyennes entreprises (adoptée à la fin 2016, ndlr). Cette nouvelle loi vient éliminer les anciens obstacles qui freinaient la dynamique entrepreneuriale. A travers le nouveau texte, le gouvernement a décidé de revoir le fonctionnement de l'Agence nationale de développement de la PME pour lui donner plus de poids et de prérogatives. On attend néanmoins les textes d'application

pour voir dans les faits ce que cela donnera», a ainsi détaillé M. Yalaoui.

De son côté, Mohamed Saïd Ahmed Bacha, chef d'entreprise, a donné un aperçu des obstacles rencontrés par les entreprises : entraves administratives, bureaucratiques, par ailleurs connues de tous y compris des pouvoirs publics.

Des entraves qui empêchent le développement des PME existantes et qui ne favorisent pas non plus la création de nouvelles, a déploré le chef d'entreprise.

Y. D.